POISSY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2023/704T

Prolongation de l'arrêté n° 2023/469T du 22 mai 2023, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de branchement électrique en traversée de route et trottoir, au 3, avenue Meissonier, à Poissy, jusqu'au vendredi 28 juillet 2023

Le Maire,

Vu la demande en date du 10 juillet 2023, par laquelle la Société Avenel Infra sollicite une prolongation des mesures d'interdiction de stationnement et de restriction de la circulation, afin de réaliser des travaux de branchement électrique en traversée de route et trottoir, au 3, avenue Meissonier à Poissy, jusqu'au vendredi 28 juillet 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2023/469T du 22 mai 2023 portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de branchement électrique en traversée de route et trottoir, au 3, avenue Meissonier, à Poissy, du jeudi 29 juin 2023 au jeudi 13 juillet 2023,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que des travaux de branchement électrique en traversée de route et trottoir, au 3, avenue Meissonnier, à Poissy, sont prévus du jeudi 29 juin au jeudi 13 juillet 2023,

Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le vendredi 28 juillet 2023,

Considérant qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 2023/469T du 22 mai 2023 jusqu'au vendredi 28 juillet 2023 afin de pouvoir finaliser la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE :

Article 1er :
Les dispositions de l'arrêté n° 2023/469T du 22 mai 2023, portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de branchement électrique en traversée de route et trottoir, au 3, avenue Meissonier, à Poissy, sont prolongées jusqu'au vendredi 28 juillet 2023.

Article 2 :
Toutes les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2023/469T du 22 mai 2023 demeurent applicables.

Article 3 :
Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :
Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 10 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,
Georges MONNIER

Le Deuxième Adjoint,
Délégué aux espaces publics,
À la propreté urbaine et à la commande publique